**SIVOS DU RPI DES TROIS MOULINS**
**25410 OSSELLE - ROUTELLE**

**Compte rendu de la Réunion du 2 Juillet 2018**

**Présents :** M. CUCHE DANIEL – M GESLOT Christophe – Mme GRAPPEY Sandrine - M GROSPERRIN Arnaud – M LALLEMAND Frédéric – Mme OLSZAK Anne – Mme ZILIO Sylvie

**Représentant des institutrices :** Mme GAIHIER Marie Ange – Mme QUIVIGNE Virginie

**Représentant des parents d'élèves :** M YAHIAOUI Réda

**Excusée :** Mme GRILLON Christine – M LARTOT Michel

**Présidente de séance :** Mme OLSZAK Anne

**Secrétaire de séance :** M LALLEMAND Frédéric

Début de séance : 20 H 30

## 1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical en date du 5 avril 2018 a été approuvé à l'unanimité moins une abstention.

**Mme QUIVOGNE ayant des obligations, il est proposé de modifier l'ordre du jour et d'aborder le point 14 de l'ordre du jour : « Demandes des enseignants »**

## 2/ DEMANDES DES ENSEIGNANTS

Madame QUIVOGNE exprime le besoin de disposer d'un Vidéo Projecteur Interactif pour l'école de Roset Fluans. Les élus autorisent à l'unanimité le bureau à effectuer les démarches pour l'achat d'un vidéo. Compte tenu de l'arrivée prochaine d'une nouvelle maîtresse des écoles sur Routelle dont les besoins n'ont pas encore été recensés, un devis concernant un second vidéo sera également demandé.

Concernant les portes manteaux et les casiers pour Roset, Mme OLSZAK et M GROSPERRIN se rendront sur site pour évaluer précisément les besoins et possibilités.

Aucune demande pour l'instant pour Routelle.

**Mme QUIVOGNE quitte la séance**

## 3/ INDEMNITE DE LA PRESIDENTE DU RPI

Madame la Présidente indique aux membres du Comité Syndical sa volonté de renoncer aux indemnités afférentes à ses fonctions de Présidente du RPI.

Elle propose alors d'annuler les indemnités du Président du RPI à compter du mois d'août 2018.

La proposition de ne verser aucune indemnité au Président du RPI à compter du mois d'août 2018 est approuvée à l'unanimité

## 4/ FRANCAS : COMPLEMENT 2017

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical du complément de participation demandé par les Francas au titre de l'année 2017.

En effet, les Francas réclament un solde de participation financière 2017 à hauteur de 2 340,76 €.

Le conseil valide à l'unanimité le versement du solde.

## 5/ FRANCAS : BUDGET 2018

Madame la Présidente communique aux élus le détail du projet de budget des Francas pour l'année 2018.

En vertu de ce budget 2018, le montant de la participation des communes (versé par le RPI) est de 90 893 €.

Le conseil valide à l'unanimité le budget 2018.

## 6/ TARIFS FRANCAS

Madame la Présidente expose que les tarifs des Francas concernant le périscolaire n'ont jamais été révisés depuis de nombreuses années et qu'en conséquence il convient de les réévaluer.

Il est proposé d'appliquer une hausse progressive sur plusieurs années sur l'ensemble des tarifs avec une modulation en fonction du Quotient Familial.

Une révision plus importante sera réalisée pour les personnes extérieures au RPI.

Le conseil valide à l'unanimité les orientations tarifaires.

## 7/ PEDT ET PLAN MERCREDI

Madame la Présidente informe le Comité de la nécessité de réaliser un nouveau PEDT (Projet Educatif Territorial) en raison du retour de la semaine à 4 jours.

En raison du renouvellement des membres du Comité et de nouvelles arrivées dans le corps enseignant pour la rentrée, il a été demandé aux services de l'Etat un délai supplémentaire afin de réaliser ce nouveau projet.

Par ailleurs, Madame la Présidente expose aux élus le nouveau dispositif mis en place par le gouvernement le « Plan Mercredi » consistant à offrir un accueil de meilleure qualité aux enfants le mercredi.

En contrepartie, une aide conséquente sera accordée par l'État aux signataires du Plan mercredi : la « prestation de service ordinaire » de la CAF, versée aux collectivités qui organisent des activités périscolaires dans le cadre d'un PEDT, sera doublée pour les signataires d'un Plan mercredi, passant de 0,54 à un euro par heure et par enfant.

Il s'agit donc ici d'une opportunité pour le RPI. Mme la Présidente propose la mise en place d'un Groupe de travail pour la réaliser de ces documents. Ce travail se fera en collaboration avec les Francas et le corps enseignant.

Une réunion est d'ores et déjà programmée avec le directeur des Francas pour amorcer le travail.

Le groupe de travail se réunira en septembre pour commencer l'élaboration d'un nouveau PDET.

Le conseil valide à l'unanimité la démarche.

## 8/ AMO POUR DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE

Madame la Président informe les élus que les services d'Aides aux communes du Grand Besançon ont été consultés afin de réaliser un diagnostic sur le patrimoine actuel du RPI afin d'étudier les possibilités futures s'offrant au syndicat.

Les services du Grand Besançon nous ont communiqué un devis d'un montant de 2 374 € T.T.C qui doit être signé conjointement par les communes d'Osselle-Routelle et de Roset-Fluans étant donné que le service d'Aides aux communes s'adresse directement aux communes.

Il est proposé d'accepter le principe de cette prestation ainsi que son montant et de demander aux communes d'Osselle-Routelle et de Roset-Fluans de bien vouloir valider, signer ce devis et payer directement la prestation (Prorata des participations des communes au sein du RPI).

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

## 9/ RGPD : DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Madame la Présidente indique aux élus la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD).

En effet, le 25 mai 2018 va entrer en application le Règlement Européen à la Protection des données personnelles (RGPD) en vertu duquel la commune va devoir assurer la mise en sécurité des données à caractère personnel.

Cela passe dans un premier temps par la désignation d'un délégué à la protection des données qui aura pour rôle d'être le garant de cette sécurisation des données.

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité M HAMEL Nicolas comme Délégué à la Protection des Données.

## 10/ SECRETARIAT DU RPI

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité le futur départ du secrétaire actuel du SIVOS.

Une procédure de recrutement a été lancée, un total de 6 candidatures ont été reçues et deux entretiens ont été organisés la semaine dernière. La Présidente met en avant qu'une candidate a le profil correspondant au poste mais que la distance entre son domicile et le siège du RPI pourrait s'avérer être source de difficultés.

Madame la Présidente expose alors les deux possibilités s'offrant au Comité :

- Soit le RPI décide de recruter la candidate évoquée ci-dessus sur le poste actuel du RPI pour 6 heures par semaine.
- Soit le RPI fait le choix de déléguer le secrétariat du RPI au SIVOM de Boussières à hauteur de 4 heures par semaine.

⇨ Il s'agit ici d'un choix au coût financier équivalent, néanmoins les 4 heures éventuelles transférées au SIVOM impliquerait un travail régulier de la part des élus du SIVOS de transfert de facture et d'information au personnel du SIVOM.

Le conseil priorise la solution de recruter un candidat en direct et non solliciter le SIVOM. Concernant le choix du candidat, la présidente en lien avec la commission de recrutement (composée de Mmes GRAPPEY, GRILLON et OLSZAK) prendra la décision dans les prochains jours en sachant qu'une personne a retenue l'attention de la Commission et que le bureau avait fait la remarque qu'il ne serait pas préférable d'opter pour une personne qui habiterait une commune du RPI.

Le conseil valide à l'unanimité cette démarche.

## 11/ REMBOURSEMENT DES HEURES DE L'EMPLOYE COMMUNAL DE ROSET-FLUANS

Madame la Présidente informe les membres du Comité que la commune de Roset-Fluans a demandé une participation financière pour divers travaux effectués par l'employé communal pour le compte du RPI.

Des heures de ménage réalisées sur l'école de Roset-Fluans : 133.83 €.

Des heures d'entretien réalisées sur l'école de Roset-Fluans : 63.26 €

Le montant total de cette refacturation s'élève à 197,09€.

Suite à cette présentation, le conseil valide à l'unanimité cette demande.

## 12/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS COMMUNAUX

Madame la Présidente expose aux élus du RPI la nécessité de conclure des conventions entre les communes membres du RPI et le RPI afin de mettre à disposition les personnels techniques communaux au syndicat afin que ces derniers puissent intervenir occasionnellement sur les écoles.

Ces conventions concerneraient notamment les interventions en tonte, de petites réparations ainsi que les déplacements en déchetterie de Saint-Vit.

Le coût de ces mises à disposition seraient composés du coût horaire des agents (brut + cotisations patronales) * le nombre d'heures effectuées au nom du RPI ainsi que le remboursement du coût des déplacements occasionné, *(calculé selon l'arrêté du 03/07/2006 fixant les indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 03/07/2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat*) = indemnités kilométriques fixées à 0,25€/km * nombre de kilomètres effectués.

Le conseil valide à l'unanimité les projets de conventions

## 13/ SUBVENTIONS ECOLES

Madame la Présidente indique aux élus la nécessité de délibérer sur les subventions attribuées aux écoles au titre de l'année 2018.

Il est proposé de conserver le schéma habituel de deux subventions à l'année égales à 4 € par élèves pour chaque école.

La 1ère de ces subventions concerne la sortie de fin d'année :

- Ecole d'Osselle : 48 élèves X 4€ = 192 €
- Ecole de Routelle : 58 élèves X 4€ = 232 €
- Ecole de Roset-Fluans : 51 élèves X 4€ = 204 €

A ces subventions s'ajoute l'équivalent du montant de la cotisation de l'USEP égale à 7 € par élève. L'école de Routelle n'ayant pas bénéficié des prestations de l'USEP cette année, il convient de verser à l'école de Routelle la somme de 7 € par élèves soit 7€ X 58 élèves = 406 €.

Le conseil valide à l'unanimité les subventions proposées au titre de l'année 2018 pour les écoles.

**14/ CADEAUX DEPARTS**

Madame la Présidente informe les membres du SIVOS des départs des deux enseignantes de l'école d'Osselle, Mesdames Lydie SIRGUEY et Madame Florence PAUL suite à la fermeture de l'établissement ainsi que celui de Monsieur POLARD, chauffeur du bus des écoles depuis plus de 15 années, parti à la retraite le 30 juin 2018.

Madame la Présidente propose de leur offrir un cadeau de départ pour les remercier de toutes ces années de collaboration à hauteur de 60 € par personne.

Le conseil valide à l'unanimité l'achat de cadeaux pour ces 3 personnes dans la limite de 60 € par personne.

**15/ QUESTIONS DIVERSES**

- **Déménagement école Osselle :** Le déménagement de l'école d'Osselle est prévu le 21 juillet à partir de 8 H 30. Une information large sera réalisée auprès des parents pour participer.

- **Nouvelle adresse mail du RPI :** sivosdes3moulins@orange.fr

- **Dérogations :** le conseil valide la remise en cause systématique des dérogations en fin de cycle. Point à finaliser au prochain du Conseil du SIVOS.

- **IPAD :** 14 IPAD ont été équipés à l'école de ROSET FLUANS par la commune de ROSET FLUANS (dans le cadre COLLEGE CONNECTE). Les formations d'utilisations n'ayant pas encore été réalisées, les IPAD n'ont pas encore été mis en service. Des formations devraient être programmées à la rentrée.

La séance est levée à 22H45

La Présidente,

Anne OLSZAK

MAIRIE D'OSSELLE R.P. des 3 MOULINS DOUBS